

Ministère de la Santé et de de la Prévention, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Direction générale de la santé (DGS), sous-direction de la veille de la sécurité sanitaire

Adresse d'exercice des droits : dgs-rgpd@sante.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Application SISAC	Permettre d'organiser la réponse aux alertes et crises sanitaires gérées par le Ministère de la Santé/DGS SI partagé entre ARS, DGS et agences nationales (SPF, ANSM). Il a pour objectif le partage des signalements d'intérêt remontant des préfectures et ARS (santé publique (MDO) ou impact sur l'offre de soins (ex attaque informatique) Suivi de l'ensemble des signaux/ indicateurs en matière de santé publique.	DGS	Nom, Prénom Téléphone et adresse mail professionnelle des utilisateurs de SISAC	Agents : De la DGS Des agences régionales de santé de santé publique France De l'agence de sécurité du médicaments et des produits de santé	Interne aux ministères sociaux : (agents du centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)
CertDC	Saisie des certificats de décès en ligne à destination notamment des professionnels de santé.	DGS Institut national de la santé et de la	Nom, prénoms Date de naissance Date de décès Sexe Adresse mail des professionnels de santé	Référénts d'établissements, Chef de projet, Gestionnaire du SI hospitalier Médecins, Collaborateurs de médecin, Médecins légistes, Agents de contrôle administratifs associés,	INSERM, Mairies, Portail des opérations funéraires, Proches du défunt, Institut national de la statistique et des

		recherche médicale		Agent de la chambre mortuaire Agents de contrôle administratif Prétendu défunt Proches du défunt	études économiques (INSEE)
DGS-Urgent	Emailing de message d'alerte sanitaire auprès des professionnels de santé	DGS	Nom, Prénom Adresse, numéro de téléphone, email email, code postal ville et département Profession et spécialité	Hiérarchie, agents	Professionnels de santé
Géolocalisation des défibrillateurs automatisés externe (DAE)	Gestion, constitution et maintenance d'un fichier des détenteurs de DAE (exploitants d'établissements recevant du public pour l'essentiel - ERP)	DGS	Nom, prénom Adresse, numéro de téléphone, email	Exploitants de DAE (collectivités territoriales, entreprises, établissements de santé), Société de maintenance Services de secours et d'aide médicale d'urgence, Applications citoyennes Les agents de la DGS disposant d'une compte utilisateurs	Les application citoyennes supports (plateforme) de diffusion des données géolocalisées des DAE en France pour la géolocalisation des DAE: Les services de secours et d'urgence Grand public via data.gouv.f Agents habilités de la DGS
Portail des signalements (PSIG)	Permettre la remontée des signalements d'effets indésirables ressentis suite à la prise ou	DGS	Nom, Prénom Numéro de téléphone, email	Personnes physiques atteintes par un effet indésirable	Usagers du SI habilités : agents de la :

	l'utilisation d'une produit médical		Données relatives à la santé contenues dans les formulaires de signalement		Direction générale de la santé Agences régionales de Santé Santé publique France
Système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles SIVIC	Le futur système d'information unique et commun doit permettre de répondre aux objectifs fixés à l'outil SI-VIC, à savoir : - Mettre à disposition des autorités publiques (CIAV et CIP) les éléments recueillis pour l'information et l'accompagnement des victimes et de leurs proches ; - Participer à la consolidation d'une liste unique de victimes commune aux différents ministères impactés	DGS	Nom ,Prénom, sexe, date de naissance, nationalité Type de service de prise en charge (critique, conventionnelle, réadaptation) <i>Personnes contact :</i> Adresse et coordonnées <i>Utilisateur du SI :</i> Nom, prénom, adresse mail, téléphone (facultatif)	Utilisateurs du SI Victimes	agents habilités : - des agences régionales de santé, - du ministère chargé de la santé - Les CUMP (Cellule urgence médicaux psychologique - du ministère de l'intérieur, - du ministère de la justice - du ministère des affaires étrangères
SI-LAV	Améliorer la détection, la surveillance et la gestion des maladies vectorielles à déclaration obligatoire Améliorer les investigations et permettre la mise en	DGS	Nom, Prénom Adresse, numéro de téléphone, email	Personnes infectées et personnes rencontrées au cours des enquêtes sur le terrain Personnes figurant à l'Annuaire des partenaires institutionnels	Professionnels des organismes publics et privés intervenant dans la lutte anti-vectorielle

	oeuvre d'actions visant à limiter ou supprimer la propagation de l'agent pathogène en cause			Professionnels des organismes publics et privés intervenant dans la lutte anti-vectorielle	
LABOé-SI	Permettre aux services et laboratoires de biologie médicale publics et privés de procéder aux signalements et transmissions de données prévus aux articles R. 3113-1 à R. 3113-7 du code de la santé publique Permettre également aux agences régionales de santé et à l'Agence nationale de santé publique de disposer des informations et données nécessaires à l'exercice de leurs missions de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique	DGS	Conformément au : II de l'article R1413-58-1 du code de la santé publique : Nom, prénom (des professionnels de santé utilisateurs du SI aux fins de traçabilité des actions) Adresse, numéro de téléphone, email Coordonnées des personnes atteintes, ou susceptible d'être atteinte par une MDO mentionnée au I de l'article R. 3113-1 du CSP Données de santé et données relatives à la vie sexuelle (personnes atteintes, ou susceptible d'être atteinte par une MDO mentionnée au I de l'article R. 3113-1 du CSP)	Professionnels de santé réalisant les tests de dépistage Personnes concernées par le test Pour certaines MDO, les personnes atteintes ou susceptible d'être atteinte par la maladie concernée	Santé publique France ARS

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031249)